

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	1 / 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	50 580 - AEROSPRAY vernis brillant
du produit	50 582 - AEROSPRAY vernis neutre
	50 584 - AEROSPRAY vernis mat
Numéro d'enregistrement REACH	---
UFI	50 580 - UFI: 8H2H-J4C4-F00U-WSQ4
	50 582 - UFI: 8Q2H-J4QX-200U-7FV8
	50 584 - UFI: RV2H-K43Q-P00U-J51D

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

Usages déconseillés

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG
Otto-Hahn-Strasse 2
D-40699 Erkrath
Tel +49 (0) 211 - 2509 - 0
Fax +49 (0) 211 - 2509 - 479
info@schmincke.de
www.schmincke.de
Schmincke-laboratoire:
lun-jeu 8.00-16.30, ven 8.00-13.30
tel. +49 (0) 211-2509-474
sdb@schmincke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Appel d'urgence Berlin
+49 30-30686700
(24/7 counseling en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Flam. Aerosol 1; H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette



Mention

Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	2 / 13

d'avertissement

Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P260 Ne pas respirer les aérosols.
 - P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Texte pour l'étiquetage (CLP)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. WEL
Contient Dérivé de benzotriazole, méthacrylate d'alkyle. Peut produire une réaction allergique.
(EUH208)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	3 / 13

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Spécification chimique

résine acrylique
white spirit
Alcools
pâte à mater WEL
propulseur (propane / butane)

Numéro CAS	---
EINECS / ELINCS / NLP	---
Numéro d'identification UE	---
Numéro d'enregistrement REACH	---
Code DG-EA (Hazchem)	---
Numéro CI	---

3.2 Mélanges

Substance 1

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 < 50 %
CAS: 64742-95-6
REACH: 01-2119455851-35
EUH066 / Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 /
Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336

Substance 3

naphtha (petroleum), hydrotreated light: 0 < 10 %
CAS: 64742-49-0
REACH: 01-2119473851-33
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq.
2; H225 / Skin Irrit. 2; H315

Substance 5

ethanol: 0 < 2 %
CAS: 64-17-5
REACH: 01-2119457610-43

Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 2; H225
(Eye Irrit. 2; H319: C >=50%)

Substance 7

alkylmethacrylate: 0,1 < 1,0 %
CAS: 97-88-1
REACH: 01-2119486394-28
Eye Irrit. 2; H319 / Flam. Liq. 3; H226 / Skin Irrit. 2;
H315 / Skin Sens. 1B; H317

Substance 2

naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy: 3 < 10 %
CAS: 64742-82-1
REACH: 01-2119458049-33
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq.
3; H226 /

Substance 4

butan-1-ol: 1 < 3 %
CAS: 71-36-3
REACH: 01-2119484630-38
Acute Tox. 4; H302 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 3;
H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit.
2; H315

Substance 6

EO bis(benzotriazolyl)phenylpropionat: 0 < 1 %
CAS: 104810-47-1

Aquatic Chronic 2; H411 / Skin Sens. 1; H317

Substance 8

butane: 20 -- 30 %
CAS: 106-97-8
REACH: 01-2119474691-32
Compr. Gas; H280 / Flam. Gas 1; H220

Indications complémentaires

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	4 / 13

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

poudre d'extinction dioxyde de carbone Jet d'eau en aspersion

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

aucune

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

voir rubrique 8

6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorber les quantités restantes avec des substances ininflammables liant les liquides (terre sèche, sable, vermiculite, grès broyé).

Indications complémentaires

6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article --- Date d'émission: 02.06.23
Version 8.2 (02.06.23) Page 5/ 13

Protection contre l'incendie et les explosions

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Protéger de radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Indications diverses

température de stockage: de 10 °C à 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/m ³	2(II); AGS
-----	-----	--------	-------------------	------------

64742-82-1 naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy

DEU	WEL	150,000	mg/m ³	4 (II); AGS
-----	-----	---------	-------------------	-------------

71-36-3 butan-1-ol

DEU	WEL	100,000	mL/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	310,000	mg/m ³	1(I); DFG, Y
-----	-----	---------	-------------------	--------------

64-17-5 ethanol

DEU	WEL	200,000	mL/m ³	-
-----	-----	---------	-------------------	---

DEU	WEL	380,000	mg/m ³	2(II); DGF; Y
-----	-----	---------	-------------------	---------------

USA	PEL (US)	1.000,000	ppm	8h (long term)
-----	----------	-----------	-----	----------------

USA	PEL (US)	1.900,000	mg/m ³	8h (long term)
-----	----------	-----------	-------------------	----------------

106-97-8 butane

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
-----	-----	-----------	-------------------	---

DEU	WEL	2.400,000	mg/m ³	4(II); DGF
-----	-----	-----------	-------------------	------------

74-98-6 propane

DEU	WEL	1.000,000	mL/m ³	-
-----	-----	-----------	-------------------	---

DEU	WEL	1.800,000	mg/m ³	4(II); DFG
-----	-----	-----------	-------------------	------------

DNEL index plan

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	150,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets locaux	25,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	11,00000	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	32,00000	mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article --- Date d'émission: 02.06.23
Version 8.2 (02.06.23) Page 6 / 13

DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	11,00000	mg/kg p.c. /jou
-------------------	--	----------	-----------------

DNEL index plan

71-36-3 butan-1-ol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	310,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	1,56200	mg/kg p.c. /jou
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	55,35700	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	3,12500	mg/kg p.c. /jou

DNEL index plan

64-17-5 ethanol

DNEL salarié	Long terme - inhalation, effets systémiques	950,00000	mg/m ³
DNEL salarié	Long terme - cutanée, effets systémiques	343,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - orale, effets systémiques	87,00000	mg/kg
DNEL Consommateur	Long terme - inhalation, effets systémiques	114,00000	mg/m ³
DNEL Consommateur	Long terme - cutanée, effets systémiques	206,00000	mg/kg

PNEC index plan

71-36-3 butan-1-ol

PNEC terre	0,01700	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,08200	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,00800	mg/L
PNEC terre, eau douce	0,32400	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	0,03200	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	2476,00000	mg/L

PNEC index plan

64-17-5 ethanol

PNEC terre	0,63000	mg/kg
PNEC eaux, eau douce	0,96000	mg/L
PNEC eaux, eau de mer	0,79000	mg/L
PNEC terre, eau douce	3,60000	mg/kg
PNEC terre, eau de mer	2,90000	mg/kg
PNEC station d'épuration (STP)	580,00000	mg/L

PNEC index plan

97-88-1 alkylmethacrylate

non indispensable	0,17000	mg/L
-------------------	---------	------

Valeurs limites biologiques: index plan

71-36-3 butan-1-ol

non indispensable	urine	fin de l'exposition voire	10,00000	mg/g	-
non indispensable	urine	avant la couche suivante	2,00000	mg/g	-

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil filtrant combiné (EN 14387) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

Protection des mains

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,35 mm

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	7 / 13

Période de latence > 480 min

Ultranitрил 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE.

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

Protection oculaire

Lunettes de protection

Protection corporelle

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains et le visage à la fin du travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Aérosol
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique

	min	max		
Point de fusion/point de congélation	---	---		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	---	---		
Inflammabilité		---		
Limites d'explosibilité	0,6	8,5 Vol%		
Point éclair/plage d'inflammabilité	-60 °C	---		
Température d'ignition	---	---		
PH	---	---	---	---
Viscosité	---	---	---	---
Solubilité		---	---	---
Coefficient de partage: n-octanol/eau		---		
Tension de vapeur		300 kPa	---	---
Densité et/ou densité relative		0,71 g/ml	---	---
Densité de vapeur relative	---	---	---	---
Température d'auto-inflammabilité	---	---	---	---
Indice de réfraction	---	---	---	---

Danger d'explosion ---

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article --- Date d'émission: 02.06.23
Version 8.2 (02.06.23) Page 8 / 13

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

10.4 Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles

Comburant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Tests toxicologiques

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	3500,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	3000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64742-82-1 naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	5000,00000	mg/kg	-
----------------	------	-----	---	------------	-------	---

Tests toxicologiques

71-36-3 butan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		1000,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat	>	17,76000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

64-17-5 ethanol

par voie orale	DL50	Rat		10470,00000	mg/kg	-
par inhalation	CL50	Rat		38,00000	mg/L	(4h)
par inhalation	CL50	Souris	>	20,00000	mg/L	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

97-88-1 alkylmethacrylate

par voie orale	DL50	Rat		16000,00000	mg/kg	-
dermique	DL50	Lapin	>	10100,00000	mg/kg	-

Tests toxicologiques

106-97-8 butane

par inhalation	CL50	Rat		658,00000	mg/L	(4h)
----------------	------	-----	--	-----------	------	------

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Toxicité aiguë

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

En cas d'inhalation

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Ingestion

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article --- Date d'émission: 02.06.23
Version 8.2 (02.06.23) Page 9/ 13

Contact avec la peau

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Contact avec les yeux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Expériences tirées de la pratique

Remarques générales

11.2 Informations sur les autres dangers

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

CL50	poissons		9,00000	mg/L	(96h)
EC50	Algues	>	2,60000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		3,20000	mg/L	(48h)

Effets toxiques sur l'environnement

71-36-3 butan-1-ol

CL50	Tête de boule		1376,00000	mg/L	(96h)
EC50	Selenastrum capricornutum		225,00000	mg/L	(96h)
EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1328,00000	mg/L	(48h)
NOEC	Daphnia magna (puce d'eau)		4,10000	mg/L	(21d)

Effets toxiques sur l'environnement

64-17-5 ethanol

CL50	Leuciscus idus		8140,00000	mg/L	48h
EC50	Chlorella vulgaris		275,00000	mg/L	(72h)
EC50	Daphnia magna	>	10000,00000	mg/L	48h

Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

Numéro de catalogue ---

Remarques générales

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses

Besoins en oxygène

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	10 / 13

Coefficient de partage: n-octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 Autres effets nocifs

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet

160504 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Recommandation

Conditionnement

Code de déchet

--- ---

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Indications diverses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN AÉROSOLS, inflammable

IMDG, IATA AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 2

IMDG 2.1

IATA 2.1

14.4 Groupe d'emballage

-

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG

Yes

Marine Pollutant - ADN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	11 / 13

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Code: ADR/RID	5F
Classe de danger	-
Étiquette de danger ADR	2.1
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - RR6 - L2
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP9
Réservoirs mobiles: Instructions	-
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	-
Codification réservoirs	-
Restriction concernant les tunnels	D
Remarques	---
EQ	E0
Dispositions particulières	190 - 327 - 344 - 625

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS	F-D, S-U
Dispositions particulières	63 - 190 - 277 - 327 - 344 - 381 - 959
Quantités limitées	1L
Conditionnement: Instructions	P207 - LP200
Conditionnement: Dispositions particulières	PP87 - L2
IBC: Instructions	-
IBC: Réglementations	-
Instructions réservoirs IMO	-
Instructions réservoirs UN	-
Instructions réservoirs Dispositions particulières	-
Stowage and segregation	category A SW1 - SG69
Properties and observations	---
Remarques	---
EQ	E0

Transport aérien (IATA-DGR)

Hazard	-
Passenger	203 (75 kg)
Passenger LQ	Y203 (30 kg G)
Cargo	203 (150 kg)
ERG	10L
Remarques	---
EQ	E0
Special Provisioning	A145 - A167 - A802

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	12/ 13

Europe

Teneur en VOC [%] 0
Teneur en VOC [g/L] ---
Autres informations, restrictions et dispositions légales

Allemagne

Classe de stockage ---
Classe de risque pour le milieu aquatique 2
Numéro de catalogue ---
Décret relatif aux défaillances ---
Indications relatives à une limitation de la durée de travail

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Suisse

Teneur en VOC [%]
~ 87 %
Autres informations, restrictions et dispositions légales

EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Federal Regulations

State Regulations

Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Mentions de danger (CLP)	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
--------------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

AEROSPRAY vernis acrylique, essence minérale contenant

N° de l'article	---	Date d'émission:	02.06.23
Version	8.2 (02.06.23)	Page	13/ 13

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

Littérature

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2021/849 - ATP 17

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Raison des dernières modifications

Indications diverses

BIT - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
CIT - 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
MIT - 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one
OIT - 2-octyl-2H-isothiazol-3-one